

Compte rendu de la réunion sur le chancre coloré, du 4 novembre à la Direction des Espaces Verts

Participants

Marc Féraud, adjoint aux espaces verts, Carole Begue, cheffe de service du patrimoine arboré

CIQ Pont de Béraud Thierry Renard, Eric Pralong

CIQ Cézanne-Torse Hubert Capes

Qu'est ce que le chancre coloré

Le chancre coloré est un champignon microscopique qui s'attaque uniquement aux platanes. Il obstrue les vaisseaux du bois. Il est mortel pour le platane commun que l'on rencontre en Provence. D'autres espèces d'arbres peuvent être porteurs sains. Vecteur du champignon, ils peuvent contaminer in fine le platane commun. La transmission se fait sous forme de spores qui se propagent d'arbre en arbre principalement via des contacts racinaires et par l'eau. Le forestier exploitant le bois peut également jouer un rôle dans la contamination. Le champignon peut être en latence dans la terre. Les conditions climatiques jouent également un rôle sur la propagation de l'épidémie. Il existe une variété de platane (Vallis Clausa), issue d'une hybridation créée par l'INRA ((Institut National de Recherche Agricole), qui résiste mieux au chancre. Elle est conseillée par les Bâtiments de France pour reboiser les allées des bastides. Cependant en attente d'études complémentaires, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et la Forêt (DRAAF) recommande fortement de suspendre la plantation de cette variété.

Les symptômes de la maladie sont un feuillage peu dense et surtout une flamme couleur lie de vin qui se développe sous l'écorce. Ces symptômes pouvant être confondus avec ceux d'autres maladies, une confirmation du diagnostic se fait en laboratoire à partir d'une analyse ADN du tissu. La recherche ADN dure 15 jours et le total des tests s'élève à 50000 € par an pour la commune. En PACA, c'est le GDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) qui pilote la lutte contre le chancre. Après avis positif du GDON, l'arbre malade sera abattu dans un délai de 2 mois. La décision est transmise à la

préfecture. Dans certains cas, l'architecte des Bâtiments de France peut intervenir dans la décision.

Le chancre coloré est une épidémie redoutable pour laquelle il n'existe aucun traitement curatif à ce jour. En général, un an après l'apparition des premiers symptômes, l'arbre se dessèche et meurt. A terme tous les platanes communs de Provence sont menacés d'extinction.

La ville, n'est plus contrainte par la réglementation à abattre tous les platanes situés dans un rayon de 35 m autour du sujet infecté. La stratégie actuelle consiste à ralentir la propagation du chancre. L'arbre infecté est abattu puis stocké chez le prestataire [Dolza](#) dans des conditions phytosanitaires réglementées avant d'être incinéré dans la centrale thermique de Gardanne. Si la souche n'est pas arrachée, elle doit être [dévitalisée](#). Dans un second temps on remplacera l'arbre abattu par un arbre d'une espèce différente. Diversifier les essences d'arbres lors du reboisement est le maître mot pour ralentir la propagation des épidémies. A Aix on compte 500 espèces différentes d'arbres. Toute plantation mono-espèce est à proscrire.

Cette épidémie est apparue en Provence, après le débarquement de troupes américaines de 1944 qui utilisaient des caisses de munitions en bois contaminé. Toutefois en Normandie, le développement de cette épidémie n'a pas été constaté après le débarquement des alliés.

Qu'en est-il pour la Torse.

Un foyer a été détecté l'an dernier près de la Torse où 2 platanes ont été abattus en mai 2025. **L'épidémie progressant, 5 autres platanes situés à proximité, seront abattus en ce mois de novembre 2025.** Une campagne d'informations sera faite prochainement par la mairie pour sensibiliser le public, sous forme de réunions ou de publications dans la presse.

L'eau étant un vecteur avéré du chancre, toute la ripisylve de la Torse est à terme condamnée. Il faudrait arracher les racines emmêlées et enlever toute la terre contaminée. Comme la racine du platane maintient la berge, on n'arrachera pas le système racinaire avant de pouvoir stabiliser la berge avec de nouveaux végétaux. On se contente pour l'instant de dévitaliser les souches. Dans le futur, les berges devront être repensées. C'est la tâche de [Menelik](#).

Domaine privé et public

Il y aurait 35000 arbres dans la commune et la ville en posséderait 15% environ. Le reste appartient à des propriétaires privés. Sur 3000 platanes, environ 2000 sont surveillés visuellement tous les ans. La priorité est donnée aux foyers actifs. Le coût d'un traitement complet (abattage, entreposage et incinération) est de 3000 à 6000 € par sujet. Pour les privés, le dépistage est pris en charge par l'Etat, mais les frais d'abattage et de stockage du bois restent à la charge du propriétaire. Dans un premier temps il faut contacter le GDON pour connaître la marche à suivre. En cas de contamination au voisinage d'un cours d'eau, Menelik approche le propriétaire et lui ordonne d'abattre rapidement à ses frais, ou en avance de frais.

L'annonce de la disparition très probable du platane commun de Provence, est cruelle à entendre. Le paysage auquel nous sommes habitués, de la rivière la Torse bordée de grands platanes, semble voué à n'être plus qu'un souvenir si un traitement curatif n'est pas mis au point très rapidement. C'est ce qui est arrivé au Canal du Midi où les platanes communs qui le bordaient, ont été abattus et remplacés par des arbres d'espèces différentes.

Un [kit des bonnes pratiques](#) est disponible pour ralentir l'épidémie. A ce jour, malgré les recherches intensives de l'INRA, il n'existe aucun traitement curatif.

CIQ Cézanne-Torse

CIQ Pont de Béraud